Ville-Marie
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 12 septembre 2017 à 19 h 800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Steve Shanahan, conseiller du district de Peter-McGill
Mme Valérie Plante, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Bergeron, conseiller du district de Saint-Jacques
Me Karine Boivin-Roy, conseillère désignée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police
M. Danik Guerrero, commandant du poste 20 du Service de police
M. Simon Durocher, commandant du poste 22 du Service de police

---

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 115, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1400, boulevard René-Lévesque Ouest : Aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est : Aucune intervention
- 330, rue Émery : Aucune intervention

CA17 240435

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017 en retirant le point suivant :

40.02 Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Projet SAX sur le fleuve) - Adoption

Adoptée à l'unanimité.
10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Michel Benoît
- 375e

Monsieur Yvon Laplante
- Coop Testan

Monsieur Gaétan Auger
- Projet SAX

Monsieur Réal Carbonneau
- AirBnB

Madame Geneviève Goizioux
- Retour sur le rodéo

- -

CA17 240436

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;
Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701007

- -

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Éric Michaud
- Logements sociaux dans Projet Le Bourbon

Madame Lucie Dufour
- Formule E

CA17 240437

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 03, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701007

- -

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Denis Plante
- Stratégie Centre-ville

Madame Mirella Colalillo
- Calèches

Madame Lise Béland
- Remerciements et « laideurs urbaines »

Madame Mireille Goulet
- Règlement sur le contrôle animal

- -

CA17 240438

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 38, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 21 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701007

- -
-

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Irène Mayer
- Herbe à poux

Monsieur Yves Chartrand
- Aménagement des berges

Madame Catalina Gutiérrez
- Calèches

Monsieur Patrick Delisle-Crevier
- Formule E

Monsieur Marc-Antoine Desjardins
- Invitation à la Cyclovia Camilien Houde

Madame Jacynthe Tremblay
- Vieux-Port de Montréal

Monsieur Damien Cussac
- Sécurité routière Place Victor-Hugo

- -
-

CA17 240439

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 21 h 11, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 21 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701007

- -

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Michelle Joannette
- Invitation (La Guilde)

Monsieur Richard Martin
- Terre-plein René-Lévesque

Monsieur Martin Hamel
- Vente de drogue sur la rue Saint-Hubert

Madame Jamal Amal
- Vente de drogue sur la rue Saint-Hubert

Monsieur Mauricio Garzon Beltran
- Jardin communautaire Versailles

Madame Claire Adamson
- AirBnB

Monsieur Jean Lepage
- Demande d'ajout de poubelles sur Saint-Denis

CA17 240440

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 21 h 38, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.
10.05 1172701007

- -

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Paul Fortin
- Entretien des trottoirs

Monsieur Sylvestre Caron
- Stationnement et vignettes

Monsieur Mario Brisebois
- Fierté Montréal et parc des Faubourgs

Madame Cary Girard
- Fierté Montréal et parc des Faubourgs

Monsieur Frédéric Thériault
- Présence des calèches et sécurité publique

Monsieur Luc Brisebois
- Projet Le Bourbon

CA17 240441
Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240442

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1172701050

CA17 240443

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1172701051

CA17 240444

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1172701049

CA17 240445

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1172701052

CA17 240446

Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1171440001

CA17 240447
Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240448

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1er mars 2018, au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 $ incluant les taxes, approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1er mars 2018, situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail (8241)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1er mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1er mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;

D'autoriser la dépense de 526 631,49 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à François Xavier Gaudreault;

D'autoriser la dépense de 22 995,00 $, taxes incluses, en incidence;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

– –

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

– –

Le conseiller Steve Shanahan était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1174069013

CA17 240449

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 $ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 $ au Quartier Éphémère;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Le conseiller Steve Shanahan était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.
20.02 1173105004

CA17 240450

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

– –

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

– –

Le conseiller Steve Shanahan était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1175179006

CA17 240451

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et accorder une contribution de 112 818 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);

D'accorder, à ces fins, une contribution de 112 818 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1175179005

CA17 240452

Autoriser une dépense supplémentaire de 117 274,50 $ à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs/chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240025 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat de 114 975 $ pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires);
Attendu que le nombre de jours de chargement de neige a été plus élevé que celui estimé;
Attendu que des dépenses supplémentaires se sont avérées nécessaires en regard des heures travaillées :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense supplémentaire de 117 274,50 $ à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1177203002

CA17 240453

Approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil inc., se terminant le 15 juin 2018, pour le programme d'activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 12 800 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 800 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1174105005

CA17 240455

Modifier la résolution CA17 240016 afin d'accorder une contribution supplémentaire de 7 500 $ à la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison des jeunes et modifier la convention

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240164 adoptée à sa séance du 12 avril 2016, approuvé la convention avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz et accordé une contribution de 10 000 $ dans le cadre du programme Génération jeunesse volet Maison des jeunes;
Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240016 adoptée à sa séance du 14 février 2017, modifié la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017;
Attendu que le plan d'action lié au projet s'en trouve modifié :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De modifier la résolution CA17 240016 afin d'accorder une contribution supplémentaire de 7 500 $ à la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse – volet Maison de jeunes et modifier la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1155986005

CA17 240455

Accorder un contrat au prix unitaire de 129,98 $/h à Lukyluc auto inc. et un contrat de 135 $/h à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 241 419,91 $ (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 241 419,91 $ pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2017-2018 (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lukyluc auto inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de 129,98 $/h, pour 3 remorqueuses au prix total de 179 333,41 $ approximatif taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Remorquage Centre-Ville, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de 135 $/h, pour 1 remorqueuse au prix total de 62 086,50 $, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1175382003

CA17 240456

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal et accorder une contribution de 4 356 $ pour un projet de renforcement des compétences parentales notamment auprès des familles nouvellement arrivées

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D’approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal pour la réalisation d'un projet de renforcement des compétences parentales notamment auprès des familles nouvellement arrivées;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 4 356 $;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1173405007

CA17 240457

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Société écocitoyenne de Montréal (SèM) pour la réalisation d'un projet de fresque pour la saison 2017 et accorder une contribution de 2 000 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec Société écocitoyenne de Montréal (SèM) pour la réalisation d'un projet de fresque pour l'année 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 2 000 $,

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1176890011

CA17 240458

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240459

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 124 391,45 $ à AXOR Experts-conseils inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier et autoriser une dépense maximale de 124 391,45 $ (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 124 391,45 $ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Axor Experts-Conseils;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Axor Experts-Conseils, soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, pour un montant de 124 391,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1176140004

CA17 240460

Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 50 393,54 $ à Signel Services inc. pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense de 50 393,54 $ pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), pour une durée de 24 mois (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Signel Services Inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 50 393,54 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1175289006

CA17 240461

Accorder un contrat de 561 537,90 $ à Les Constructions H2D inc. pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 573 035,40 $ (appel d'offres public VMP-17-037 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 573 035,40 $ pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes (appel d'offres public VMP-17-037 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 561 537,90 $, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1170225005

CA17 240462

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente MIDI-Ville en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 $

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles;

D'accorder, à cette fin, les contributions financières suivantes :

- 18 750 $ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 11 250 $ au Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1173405006

CA17 240463

Accorder un contrat de 37 967,04 $ à DXP Postexperts pour l'impression du bulletin de l'automne 2017 et le répertoire des organismes pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 37 967,04 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 37 967,04 $ pour l'impression du bulletin automne 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à DXP Postexperts, seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 37 967,04 $, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1172840002

CA17 240464

Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la tenue de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 $

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette;

D'accorder, à cette fin, une contribution maximale de 6 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1170318003

CA17 240465

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 91 186,68 $ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 99 476,38 $ (appel d'offres public VMI-17-017 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 99 476,38 $ pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique (appel d'offres sur invitation VMI-17-017 – 2 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec BC2 Groupe Conseil inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à BC2 Groupe Conseil inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, pour une somme de 91 186,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1170093006

CA17 240466

Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 1 374 609,87 $ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du Quartier des Spectacles et autoriser une dépense maximale de 1 374 609,87 $ (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 1 374 609,87 $ pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté et des travaux de déneigement et d'épandage du Quartier des Spectacles (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 374 609,87 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1176071006

CA17 240467

Accorder un contrat de 189 363,83 $ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder un contrat de 189 363,83 $ à l'Éco-Quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1177170002

CA17 240468

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 250 000 $ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2019, avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 250 000 $;

D'affecter un montant de 250 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1171903001

CA17 240469

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.28.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701007

CA17 240470

Affecter un montant de 336 852,26 $ des surplus de l'arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 551 305 $ à Provencher Roy Urbanisme inc. pour la conception, la réalisation des plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, de la rue Christin et de la rue Savignac, ainsi que de l'aménagement de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQÀM, et autoriser une dépense maximale de 634 000,75 $ (appel d'offres public VMP-17-023 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense au montant total de 368 897,14 $ pour la fourniture de services professionnels pour la conception, réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant quatre (4) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQÀM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQÀM le long de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'affecter un montant de 336 852,26 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 265 103, 61 $ pour la fourniture de services professionnels pour la conception, réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant quatre (4) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQÀM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D’approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy Urbanisme inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s’engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 551 305 $, taxes incluses, conformément aux documents de l’appel d'offres public VMP-17-023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

– –

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

– –

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1177280003

CA17 240471

Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 $ à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240 253 adoptée à sa séance du 10 mai 2016, accordé un contrat de 327 448,80 $ $ à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15168 - 4 soumissionnaires);
Attendu que la quantité d'heures utilisées est supérieure aux prévisions effectuées:

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D’autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 $ au contrat avec Creusage RL (9083-0126 Québec inc.), majorant ainsi le montant total à 357 448,80 $;

D’imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1166937004

CA17 240472

Accorder un contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 75 958,23 $ pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe TRX inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six mois, au prix de sa soumission, soit au prix total de 75 958,23 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1176937003

CA17 240473

Affecter un montant de 900 811,56 $ des surplus de l'arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 961 621,01 $ à WSP Canada inc. pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 $ (appel d'offres public VMP-17-030 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense au montant total de 986 506,10 $ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQÀM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'affecter un montant de 900 811,56 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 62 535 $ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQÀM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 961 621,01 $ taxes incluses,

conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-030 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1170093005

CA17 240474

Accorder un contrat de 406 597,59 $, d'une durée d'un an, à Kelly Sani-vac inc. pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 406 597,59 $ pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 406 597,59 $, à Kelly Sani-Vac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, au prix de sa soumission, soit au prix total de 406 597,59 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1176937004

CA17 240475

Accorder un contrat de 93 877,09 $, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 93 877,09 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 93 877,09 $ pour des travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Clean Water Works inc. (CWW Réhabilitation), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 93 877,09 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1176937005

CA17 240476

Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 $ à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA15 240215 adoptée à sa séance du 12 mai 2015, accordé un contrat de 237 423,38 $, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240094 adoptée à sa séance du 15 mars 2016, prolongé le contrat de services avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement Ville-Marie pour une deuxième année, soit du 1er juin 2016 au 31 mai 2017;

Attendu que le conseil souhaite prolonger la durée de ce contrat jusqu'au début de la nouvelle entente :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 $ pour la prolongation du contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 CTA1156937002

CA17 240477

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 800 $

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 $ à Équipe Montréal;
- 3 750 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.;
- 500 $ au Jardin communautaire Habitations Jeanne-Mance;
- 500 $ au Jardin communautaire Saint-André;
- 500 $ à Le Collectif de la résidence Ste-Marie;
- 500 $ au Jardin communautaire Sainte-Catherine;
- 500 $ à la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1972);
- 400 $ au Forum des citoyens aînés de Montréal;
- 1 000 $ à Télévision communautaire Frontenac;
- 1 750 $ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 500 $ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;
- 500 $ à La Guilde canadienne des métiers d'art;
- 3 000 $ au Centre récréatif Poupart;
- 150 $ à la Fonderie Darling;
- 250 $ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- 2 500 $ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 1 000 $ Baseball Québec Région de Montréal inc.;

D'imputer cette dépense totale de 17 800 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28 1170619007

CA17 240478

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De réunir pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240479

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2017

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1172701053

CA17 240480

Autoriser une affectation de surplus de 4 500 000 $ pour la création d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement pour les années 2018 à 2020

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'approuver l'affectation d'un montant total de 4 500 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement d'une « réserve pour imprévus » pour les années 2018 à 2020;

D'intégrer au budget de fonctionnement un montant annuel de 1 500 000 $ pour les années 2018 à 2020;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1170141002

CA17 240481

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1174870003

CA17 240482

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2017

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1170141004

CA17 240483

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1174870004

CA17 240484

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1174657004

CA17 240485

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1170093002

CA17 240486

Approuver le règlement hors cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 $, en capital, intérêts et frais

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'approuver le règlement hors cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 $, en capital, intérêts et frais;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1175289007

CA17 240487

Approuver le règlement hors cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 $, en capital, intérêts et frais

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'approuver le règlement hors cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 $, en capital, intérêts et frais;

D''imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1175289008

CA17 240488

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240489

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest, afin d'installer de nouvelles enseignes et de construire un nouveau volume destiné à l'hôtel et à un espace commercial, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

1) D’accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (CA-24-011), l’autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 1, 1.A et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
b) de déroger aux articles 482 et 494 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
c) de modifier l'affichage commercial du basilaire et d'aménager un espace commercial et une verrière servant d'enveloppe à l'ascenceur de l'hôtel conformément aux plans préparés par AEdifica numérotés 4, 6, 7, 9, 12, 14, 16, 19, 21, 22, 28, 32, A-351, 4-B, 5-B, 6-B, 10-B et 11-B estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 25 mai 2017;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
   a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
   b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
      i) l'affichage doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux enseignes en saillie;
      ii) les nouveaux matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
      iii) l'éclairage du volume proposé en façade sur Jeanne-Mance ne doit pas engendrer une surenchère lumineuse.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1177303008

CA17 240490

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre-DeSève - Maison de Radio-Canada, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

1) D'accorder, pour les lots 6 059 061 et 6 059 062 délimités par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
   a) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 3 à 6 et 8 à 22, réalisés par Béïque, Legault, Thuot architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 1er juin 2017;
   b) de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) concernant notamment les articles 9 (les hauteurs minimales et maximales), 11 (l'alignement de construction), 381 (l'interdiction d'implanter un débarcadère dans une cour avant), 398 (retrait minimal d'alignement pour une antenne sur un toit), 483 (superficie d'une enseigne), 508 (une

enseigne lumineuse animée dans un secteur à l'est de la rue Amherst) et 583 (le nombre de quais de chargement);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
   a) l'implantation, la hauteur minimum et la composition architecturale de l'enveloppe de l'édifice doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution;
   b) un débarcadère situé dans une cour avant ne peut avoir d'accès véhiculaire direct sur le boulevard René-Lévesque ou l'avenue Viger;
   c) la demande de permis de construction doit être accompagnée des documents suivants :
      i) un plan d'aménagement des espaces libres, incluant les terrasses sur toit et le débarcadère dans une cour avant;
      ii) une promesse signée sans condition et à titre gratuit de cession à la Ville de Montréal d'une lisière adjacente à l'avenue Papineau, illustrée aux plans mentionnés dans le sous-paragraphe a) du paragraphe 1), conditionnelle au réaménagement du square Papineau et à l'aménagement d'un débarcadère sur rue en bordure de la Maison de Radio-Canada. Cette lisière de terrain pourra exclure un volume souterrain réservé ou utilisé aux fins d'un bassin de rétention d'eau;
   d) de soumettre les demandes de permis de construction ou de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
      i) l'aménagement des espaces libres, incluant une terrasse sur un toit, doit privilégier la végétation;
      ii) l'aménagement du débarcadère dans une cour avant doit favoriser la sécurité et le confort des piétons;
      iii) le traitement architectural extérieur de l'édifice doit privilégier l'unité et la simplicité;
      iv) le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
      v) la façade du studio principale, située en bordure du prolongement de la rue Alexandre-DeSève et dans l'axe du prolongement de la rue De La Gauchetière, doit comporter une ornementation marquante;
      vi) les enseignes doivent s'intégrer aux caractéristiques de la composition des façades, notamment par leur dimension et leur nombre;
      vii) les éléments mécaniques et techniques doivent être intégrés à la volumétrie des bâtiments et les matériaux de revêtement utilisés doivent assurer leur intégration architecturale et atténuer leur visibilité;
      viii) l'aménagement des accès véhiculaires doit assurer la sécurité et le confort des piétons;

3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1170867002

CA17 240491

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon) - 2e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 juillet 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 23 août 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par l'insertion, au paragraphe c) de l'article 1), à la suite du mot « article », du chiffre « 9 »;
- par l'insertion, au paragraphe c) de l'article 2), entre les mots « occupé » et « par », du mot « que »;
- par le remplacement, au paragraphe c) de l'article 2), des mots « commercial spécifique » par les mots « activité communautaire ou socioculturelle »;
- par l'insertion, à suite du sous-paragraphe vi) du paragraphe g) de l'article 2), du sous-paragraphe suivant :
  « vii) les matériaux de couleur cuivrée ou dorée doivent avoir un fini naturel; ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit ;

1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
   a) de déroger au Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (95-220) et au Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (99-160);
   b) d'abroger la résolution CA03 240192 autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève;
   c) de déroger notamment aux articles 9, 10, 43, 134, 391, 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
   d) de démolir les 4 bâtiments situés aux 1560 à 1592, rue Sainte-Catherine Est;
   e) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 40 à 46 et 50 à 55, réalisés par l'Atelier Christian Thiffault et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1er juin 2017;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
   a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
   b) les deux premiers étages ne peuvent pas être occupés à des fins résidentielles;
   c) le niveau situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ne peut pas être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
   d) sur la rue Sainte-Catherine, les balcons ne doivent pas faire saillie de plus de 0,5 m par rapport au plan principal de façade;

e) la demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 578 460 $; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
f) la composition architecturale de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
   i) la composition architecturale doit exprimer la hiérarchie de la trame urbaine, notamment en accordant une prédominance à la façade sur la rue Sainte-Catherine tant en matière de qualité des matériaux que des détails architecturaux;
   ii) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
   iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
   iv) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
   v) la présence d'une couverture végétale dans les espaces disponibles doit être assurée;
   vi) une attention à la conservation d'énergie doit être accordée dans la conception du bâtiment;
   vii) les matériaux de couleur cuivrée ou dorée doivent avoir un fini naturel;

3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.04 1160867002

CA17 240492

Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), sur l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques et sur la démolition du mur extérieur, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst

Attendu que les impacts négatifs entraînés par le projet seront significatifs en terme de nuisances notamment, pour le secteur mixte visé, à prédominance résidentielle;
Attendu que le projet vient modifier irréversiblement le bâtiment d'intérêt et démolir les murs extérieurs en rez-de-chaussée du côté de la rue Wolfe, colonnes comprises;
Attendu qu'aucune étude de circulation autos/piétons/cyclistes pour le secteur n'a été effectuée;
Attendu que la Division de la circulation et de l'occupation du domaine public indique que le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C.4-1) ne permet pas le camionnage de ce type sur une rue résidentielle ni des manoeuvres sur une intersection;
Attendu que le bruit généré par les camions (moteurs, système de réfrigération, système d'avertissement sonore, etc.) aura un impact sonore négatif sur les résidants voisins;
Attendu que la quantité de camionnage aura également des impacts importants en terme de pollution atmosphérique pour le secteur;
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis le 19 janvier 2017, à l'unanimité, un avis défavorable :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De refuser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), d'agrandir le bâtiment du Marché Saint-Jacques et de démolir le mur extérieur du bâtiment d'intérêt, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst - 3001279418

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1170607005

CA17 240493

Modifier la fréquence et l'horaire du balai mécanique de 5 rues dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De modifier la signalisation de restriction de stationnement pour fin de balayage mécanique qui devra dorénavant indiquer la fréquence d'une seule journée par semaine pour les rues suivantes :

Des Récollet (entre St-Pierre et McGill) **:**

Côté sud: lundi de 8 h 30 à 9 h 30 (était 7 h 30 à 8 h 30 lundi - jeudi);

Côté nord: mardi de 8 h 30 à 9 h 30 (était 7 h 30 à 8 h 30 mardi - vendredi);

Lemoyne (entre McGill et St-Nicolas) :

Côté sud: lundi de 8 h 30 à 9 h 30 (était lundi - jeudi, les heures de restrictions demeurent les mêmes);

Côté nord: mardi de 8 h 30 à 9 h 30 (était mardi - vendredi, les heures de restrictions demeurent les mêmes);

Ste-Hélène (entre Notre-Dame et Lemoyne) **:**

Côté est: lundi de 8 h 30 à 9 h 30 (était 7 h 30 à 8 h 30 lundi - jeudi);

Côté ouest: mardi de 8 h 30 à 9 h 30 (était 7 h 30 à 8 h 30 mardi - vendredi);

Souvenir (entre la limite EST et Atwater) :

Côté sud: les lundis de 9 h à 10 h (était 9 h – 10 h lundi – jeudi);

Côté nord: les mardis de 9 h à 10 h (était 9 h 30 – 10 h 30 mardi- vendredi);

Lambert-Closse* (entre René-Lévesque et Hawarden) :

Côté est: les lundis de 9 h à 10 h (était 9 h – 10 h lundi - jeudi);

Côté ouest: les mardis de 9 h 30 à 10 h 30 (était 9 h 30 – 10 h 30 mardi- vendredi);

Lambert-Closse côté est, entre du Souvenir et l'avenue Hawarden, le stationnement est interdit en tout temps.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1175914008

CA17 240494

Modifier, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), deux espaces de stationnement de courte durée et tarifés pour des stationnements pour personnes handicapées à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De modifier, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) deux espaces de stationnement de courte durée et tarifé pour des stationnements pour personnes handicapées à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1175914006

CA17 240495

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Est

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1175914007

CA17 240496

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, l'ordonnance 5984, o. 128 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 7 000 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1175289004

CA17 240497

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest - (Projet YUL)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest - Projet YUL

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1177303012

CA17 240498

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240499

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel aux 2e étage, 3e étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage résidentiel aux 2e étage, 3e étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 247 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1170607008

CA17 240500

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « université » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 330, rue Émery, et ce, conformément au sous-paragraphe b) du paragraphe 1° de l'article 136 et du paragraphe 2° de l'article 23 de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- que les entrées du local soient soulignées;
- qu'une certaine transparence des portes et des fenêtres contribue à l'animation de la rue Émery.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1176255011

CA17 240501

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 547 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, chapitre C-4.1, paragraphe 8 de l'article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 196 permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 500 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance C-4.1, o. 196 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.
40.13 1172624019

CA17 240502

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter l'ordonnance 15-039, o. 9, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), afin de modifier l'annexe B pour déplacer l'emplacement autorisé au site Quartier de la santé CRCHUM sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1170318004

CA17 240503

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6e partie C)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 545 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 190 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 498 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 107 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, 102 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.
40.15 1171508002

CA17 240504

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, l'ordonnance 5984, o. 129 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement tel qu'exigé le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1175289005

CA17 240505

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 130 exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe de l'obligation de fournir deux unités de stationnement tel qu'exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de leur engagement à verser 5 000 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1176255012

CA17 240506

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 6e partie, B)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. B-3, o. 546 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 499 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 103 permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 191 permettant l'installation de bannières, d'affiches promotionnelles, de signalisation de site sur différentes structures selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1177209006

CA17 240507

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1er projet de résolution

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
   a) de démolir l'édifice sis au 620, rue Saint-Jacques;
   b) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 5, 10 à 34, 38, 39, 41 et 43, réalisés par Neuf architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 août 2017;
   c) de déroger au troisième tiret du premier paragraphe de la résolution CA12 240587

2) De soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA12 240587, les critères additionnels suivants s'appliquent :
   - le traitement architectural extérieur doit privilégier l'unité et la simplicité;
   - le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
   - le choix des matériaux de l'enveloppe extérieure doit privilégier la pierre grise naturelle à proximité du sol et un béton préfabriqué en continuité avec cette pierre quant à la couleur et la texture;

3) D'accompagner la demande de permis de démolition visée au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 400 000 $, laquelle doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du dixième étage du projet visé au sous-paragraphe b) du paragraphe 1 soit complétée; advenant que cette construction ne soit pas réalisée dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

4) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1170867005

CA17 240508

Motion pour que la ville respecte la décision de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le dossier d'Amal Asmar

Attendu que La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu une décision qui recommande que la ville de Montréal et deux policiers versent 45 000 $ à Amal Asmar qui a été victime d'une arrestation abusive par deux policiers du SPVM en 2010 ;

Attendu que La Ville de Montréal et les deux policiers visés n'avaient pas versé les 45 000 $ en date du 25 août comme le demandait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans sa décision ;

Attendu qu'il s'agit d'un cas type de profilage racial et que la ville et le SPVM se sont engagés à lutter contre de pareils abus.

Il est proposé par Steve Shanahan

appuyé par Valérie Plante

Que la ville de Montréal mette fin à toute contestation de la décision de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et verse à Amal Asmar les sommes en question et reconnaisse qu'elle a été victime de profilage racial.

VOTE

Votent en faveur: Shanahan, Plante

Votent contre: Denis Coderre, Bergeron, Boivin-Roy, Gibeau

Résultat: 4 votes contre, 2 votes pour

PROPOSITION REJETÉE

Les élus qui ont voté contre mentionnent qu'ils attendent le rapport du Service des affaires juridiques avant de se prononcer.

65.01

CA17 240509

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin de modifier l'endroit où la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre se tiendra

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin d'en modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du 4 octobre afin que cette même séance soit tenue à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
4 octobre 2017	**19 h**	**Salle du conseil**	**800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée**
22 novembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 décembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1170858001

Levée de la séance

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 4 octobre 2017 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 22 h 49.

70.02

Denis Coderre
Maire

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA17 240516
lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2017.